



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 02-3 - PORT VAUBAN
- SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE
MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION
DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL
DES MANDATAIRES - EXERCICE 2012 -
APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3136/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/11/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

22 NOV. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Cécile DUMAS à M. Gérard PIEL

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Edwige VERCNOCKE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : AUCUNE COMMISSION

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du Port Vauban à la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban par délibération en date du 30 décembre 1972, à effet du 1^{er} janvier 1972 pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2021.

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins détient 58,34% du capital social de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban, et est représentée au Conseil d'Administration qui comporte douze administrateurs par sept élus mandataires, qui étaient pour l'exercice 2012 :

Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ
Monsieur Alain BIGNONNEAU
Monsieur André-Luc SEITHER
Monsieur Francis PERUGINI
Madame Cléa PUGNAIRE
Madame Jacqueline BOUFFIER
Madame Marina LONVIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 1525-5 14^{ème} alinéa du Code général des Collectivités territoriales, les organes délibérants des Collectivités Territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Il est précisé que les sept élus concernés désignés ci-dessus, agissant comme mandataires de la Commune au sein de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban, peuvent prendre part au vote de cette délibération dans la mesure où l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales dispose qu'ils ne sont pas considérés comme étant juridiquement intéressés à l'affaire objet de la présente délibération.

Par ailleurs, aucun élu ne détient, à titre nominatif, d'action de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban.

Les administrateurs de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban se sont réunis 4 fois en conseil d'administration au cours de l'année 2012.

Sur le fond, la situation économique de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban est saine, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide.

Le détail figure au rapport annexé à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES que M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote

Commission(s) : AUCUNE COMMISSION

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le rapport des mandataires de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban relatif à l'exercice 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-3 - PORT VAUBAN - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2012 - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3136-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3136-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes